

40 ans d'éducation prioritaire

Désillusions sociales,
nouveaux modèles éducatifs

Février 2023



20% des élèves en Education prioritaire



Une organisation en réseaux

21% des établissements scolaires publics sont en EP : 1093 réseaux.

Chaque réseau est constitué d'un collège et des écoles du secteur. Ils sont situés majoritairement en zone urbaine.

2 niveaux de priorité : REP et REP+

Un indice de position sociale fondé sur 4 critères :

- Taux de boursiers
- Taux de CSP défavorisées
- Taux de résidents en zone urbaine sensible,
- Taux de redoublants avant la 6ème.

REP : réseaux d'éducation prioritaire

REP+ : réseaux d'éducation prioritaire renforcée
qui représentent légèrement moins de la moitié du total REP et REP+

→ mêmes paramètres à des taux plus élevés.

20% des jeunes de 2 à 16 ans

1 million d'élèves en REP
500 000 en REP+

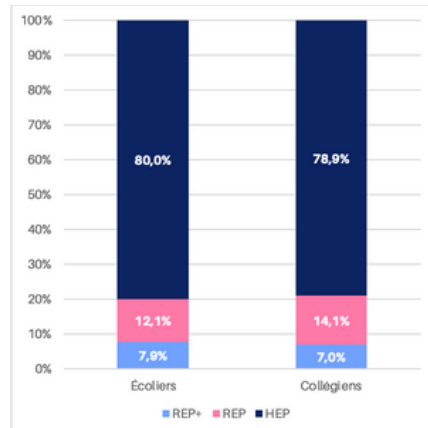
4% de surcoût sur le budget établissements

+ 876€/élève et par an

+22% par rapport au coût moyen d'un élève hors Éducation prioritaire



répartition des élèves



Source : VersLeHaut à partir du rapport 2018 de la Cour des comptes

Concrètement sur le terrain :



ATTRACTIVITÉ

Une prime pour les enseignants :

- +1734€ annuels bruts en REP,
- +5114€ annuels bruts en REP+
- A partir de 5 ans, **bonification sur le choix de l'affectation suivante.**

PROXIMITÉ

Des classes réduites :

- 24 élèves au collège
- objectif de 12 élèves en CP et CE1 et Grande Section

Un lien renforcé avec les familles :

- allocation de rentrée scolaire : 490,39 € par enfant de 11 à 14 ans
- accueil particulier au sein des établissements
- développement prioritaire de l'offre de pré-scolarisation à 2 ans.



COLLECTIF

Un allègement du service d'enseignement pour dégager des temps de concertation et de travaux d'équipe

- de 2h/18h au collège, en REP+
- 18 demi-journées à l'école primaire

Un lien école - collège renforcé

D'avantage de personnels d'accompagnement :

infirmiers, assistants sociaux, psychologues



Introduction : éducation prioritaire, éducation pionnière ?

L'Éducation prioritaire constitue une inflexion marquante de l'histoire de l'école républicaine.

En reconnaissant des situations et des besoins spécifiques, elle constitue une des premières traductions politiques de la recherche d'une égalité réelle : "donner plus à ceux qui ont moins" plutôt que "la même chose pour tout le monde".

Au cours de quatre décennies, la succession des alternances politiques a progressivement établi une doctrine *de facto* en matière de discrimination positive à la française. Il en résulte cependant un ensemble éparé et difficile à appréhender, qui ne permet pas toujours d'en mesurer les succès comme les échecs.

Évaluation d'autant plus délicate que l'effort n'apparaît pas toujours à la hauteur de l'ambition initiale. Présentée comme un "instrument privilégié de lutte contre les inégalités devant l'école et, plus généralement, contre les inégalités sociales", l'éducation prioritaire ne représenterait qu'un effort additionnel de 4 % des moyens accordés aux écoles et aux collèges (Cour des comptes, 2018).

Au bilan, si on s'en tient à l'objectif de 2014 - limiter à 10% l'écart de niveau des élèves, le résultat est pour le moins mitigé : selon les disciplines, cet écart varie de 20% à 35% en 2019. Pire, l'éducation prioritaire n'aurait pas su endiguer, ni même atténuer, une reproduction sociale qui fait de notre système scolaire un des plus inégalitaires de l'OCDE.

Pourtant, dans les écoles, on relève les traces, discrètes mais réelles, de cette ambition. Des nouvelles organisations, plus collectives, pointent le nez. Des pratiques émergent à tâtons, plus soucieuses des besoins concrets des élèves que de sélectionner les élus de la méritocratie républicaine.

En agrégeant ces initiatives, en mettant bout à bout ces projets, c'est une autre image de l'école qui fait son chemin : celle de villes moyennes, de banlieues, de vallées montagneuses, de réalités locales, concrètes. Cette réalité porte plus de fruits qu'on veut le croire pour un système éducatif soucieux de cadre et d'homogénéité.

Du point de vue local, le bilan de l'éducation prioritaire est aussi celui de la politique de la ville. Si chacune conserve ses spécificités, les «quartiers» recouvrent souvent les «réseaux» et l'école est naturellement le premier terrain de coopération des familles, des associations, des entreprises mobilisés dans le cadre des contrats de la politique de la ville.

Aussi, au travers de ses succès comme de ses échecs, l'Éducation prioritaire préfigure une éducation moins exclusivement scolaire. Ses expérimentations, la liberté qu'elle a introduite dans notre système scolaire, le souci d'une plus grande continuité entre apprentissages et expériences, permettent d'identifier des ouvertures. Et pas seulement pour les élèves les plus en difficultés, pour les territoires difficiles, mais pour toutes les écoles, pour tous les élèves, pour toutes les familles.

Après tout, c'est une vraie idée républicaine de reconnaître que la solution aux maux de notre modèle éducatif viendra des plus fragiles.

Sommaire

L'éducation en prise avec les ambiguïtés de l'égalité

Priorité, équité, égalité des chances : 40 ans de tâtonnements

L'Éducation prioritaire nuit-elle à la mixité sociale ?

Les profs au casse-pipe ?

p. 3

p. 4

p. 6

p. 8

Nouvelles frontières éducatives

L'Éducation prioritaire, laboratoire de l'innovation pédagogique

Acteurs sociaux, partenaires particuliers de l'Éducation Nationale

L'école au centre du village : vers une éducation plus locale ?

p. 11

p. 11

p. 13

p. 15

L'éducation en prise avec les ambiguïtés de l'égalité

L'année 1981 est marquée par les révoltes des jeunes. Les affrontements avec les forces de l'ordre se multiplient, dont ceux, très médiatisés, de Vénissieux, à proximité de Lyon. Ils signent l'émergence d'une « identité de banlieue », revendiquée ou stigmatisée. Le phénomène met en lumière les inégalités sociales et les difficultés d'une école qui peine à tenir ses promesses, notamment vis à vis des générations issues de l'immigration.

Tout juste élu sur la base d'un programme d'union de la gauche avec pour axe majeur la lutte contre les inégalités sociales, François Mitterrand lance une nouvelle politique d'intégration. Elle se constitue également en réponse aux émeutes. A la suite du rapport Bonnemaison *Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité*, le Gouvernement promeut l'école comme premier maillon de ce raccordement.

Le ministre de l'Éducation Alain Savary crée 350 zones d'éducation prioritaire (ZEP). 40 ans plus tard, le principe de démarcation géographique subsiste, bien qu'avec le temps l'appellation varie et la proportion augmente : on compte 558 zones en 1990, 1189 en 2000. Les paramètres de définition de ces zones se figeront progressivement. Volontairement généralistes, ils associent des critères urbains, scolaires et sociaux.

Des moyens supplémentaires, une approche nouvelle

L'objectif posé par la circulaire Savary est de "contribuer à corriger l'inégalité par le renforcement sélectif de l'action éducative dans les zones et dans les milieux sociaux où le taux d'échec scolaire est le plus élevé".

Avec elle :

- **11 625 nouveaux emplois**, principalement des enseignants et des assistants d'éducation (surveillants), sont créés ;
- **La pédagogie de projet est préconisée.** Se multiplient, auprès des équipes pédagogiques, les réunions de sensibilisation, stages de formation, rencontres d'ouverture culturelle pour favoriser la prise en compte des spécificités locales. Un axe est porté sur l'individualisation de l'aide aux élèves en difficulté .

Cependant, peu d'autres moyens financiers sont alloués aux zones d'Éducation prioritaire. L'approche est progressive et souhaite observer la prise en main par les équipes locales des propositions faites.

Une politique d'inspiration anglo-saxonne



La Grande Bretagne est pionnière : en 1967, elle crée les *Educational Priority Areas*, zones au sein desquelles sont déployées des subventions dédiées aux écoles des enfants de milieux très modestes. **C'est la première application en Europe de l'idée de discrimination positive :** on considère que l'échec n'est pas un problème individuel mais un problème collectif qui concerne une zone limitée, d'où la recherche de solutions territoriales.

En 1997, la loi *School Standard and Framework* définit de nouvelles pratiques pédagogiques, destinées à améliorer l'enseignement dans les zones urbaines difficiles.

Cette initiative est également mise en œuvre aux États-Unis au travers de la création des *Uncommon Schools* en 2004. Ces écoles publiques préparent des élèves issus de communautés à faibles revenus à un diplôme universitaire. D'après une étude du centre de recherche CREDO en 2013, les *Uncommon Schools* «annulent complètement l'effet négatif associé au fait d'être un élève dans la pauvreté».

EN BREF : LES 3 ÂGES DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Jean-Yves Rochex, chercheur et professeur émérite de sciences de l'éducation à l'université de Paris VIII, dégage trois modèles successifs pour caractériser les politiques d'éducation prioritaire en France comme en Europe.

- Une **approche initiale dite compensatoire** date de la fondation de l'EP (1981 puis 2014) : «donner plus à ceux qui ont moins».
- Un **deuxième âge met l'accent sur la démocratisation scolaire**, notamment face à l'aggravation des inégalités dans les années 1990. On cible le risque d'exclusion en multipliant les dispositifs de «lutte» : contre le décrochage, la violence, le chômage...
- un **dernier âge se caractérise par la volonté de personnaliser les parcours** à partir des années 2000 : maximiser les chances de réussite du potentiel de chaque élève, identifier le mérite de chacun.

Egalité, équité, égalité des chances : 40 ans de tâtonnements

Un principe qui peine à émerger

La création du collège unique en 1975 souligne l'hétérogénéité croissante du niveau des établissements. De nombreuses voix plaident pour une politique de soutien ciblée.

De 1981 à 2004, l'alternance des majorités et l'influence des projets syndicaux induisent une succession de relances et de ralentissements de l'Éducation prioritaire (EP). Les augmentations les plus significatives du nombre de ZEP ont lieu en 1990, sous la houlette de Michel Rocard, et en 1998 avec le Gouvernement de Lionel Jospin. On constate de fait une tendance inflationniste, liée à l'action volontariste des élus locaux, qui dilue l'effort consenti d'après certains experts de l'EP.

Tous les moyens sont bons

En 1998, **les réseaux d'éducation prioritaire (REP) s'ajoutent aux ZEP pour souligner l'accent porté sur la coopération éducative.** Établissements primaires et secondaires sont encouragés à se rapprocher au travers de "contrats de réussite" avec les autorités académiques, afin de renforcer le suivi des élèves tout au long de leur scolarité.

A partir des années 2000, la priorité est donnée au renforcement de l'offre éducative, destinée à accroître l'attractivité des établissements : classes à horaires aménagés, sections sportives, européennes, bilingues, partenariats avec des institutions culturelles, scientifiques, sportives, entreprises et établissements d'enseignement supérieur via des « pôles d'excellence ».

L'objectif est notamment de répondre au constat d'une ségrégation sociale induite par le label EP. On veut également attirer les enseignants par des primes dédiées et par le caractère innovant de ces dispositifs.

L'égalité des chances, un compromis entre liberté et égalité ?

Ce sont encore des émeutes, initiées à Clichy-sous-Bois en 2004, qui sont à l'origine d'une nouvelle impulsion politique. Dès la campagne présidentielle, **Nicolas Sarkozy défend la notion d'égalité des chances**, mise en œuvre après son élection en renforçant les dispositifs de détection et d'accompagnement des élèves les plus méritants.

En parallèle de cette mise en avant "d'élèves prioritaires", la priorité est donnée à la maîtrise des "savoirs fondamentaux". Le socle commun des connaissances et des compétences, institué en 2005, énumère les apprentissages que tous les jeunes Français doivent acquérir avant l'âge de 16 ans. Le dispositif « plus de maîtres que de profs » (2013) a pour objectif de renforcer les acquis de base dans les classes de primaire.

Les ZEP sont mortes ! Vivent les REP

En 2014, le ministre Vincent Peillon entend répondre à la dilution de l'Éducation prioritaire.

Les ZEP font place à une carte en deux niveaux : simple (REP) et renforcé (REP+) afin de mieux cibler l'effort en faveur des plus fragiles.

La réforme se double de nouvelles mesures d'attractivité à destination des enseignants : les obligations réglementaires de service (ORS) sont réduites pour favoriser la concertation et le partage de bonnes pratiques à hauteur d'une heure et demie par semaine au collège et de neuf jours par an en primaire. Le dispositif indemnitaire lié à l'EP est fortement réévalué : + 50% en REP, +100% en REP+.

Enfin, les lycées sont sortis de la carte de l'éducation prioritaire pour effacer l'effet de stigmatisation de ces établissements.

Mix de tendances

L'arrivée de Jean-Michel Blanquer rue de Grenelle marque un nouveau tournant. L'accent est remis sur la maîtrise des savoirs fondamentaux ("lire, écrire, compter, respecter autrui") :

- dédoublement progressifs des CP et CE1 en REP+ à partir de 2017 ;
- promotion auprès des enseignants de méthodes pédagogiques scientifiquement éprouvées ;
- déploiement du dispositif "devoirs faits".

Autre marqueur de ce quinquennat : le choix de procéder par expérimentations. C'est le cas des dispositifs présentés à la fin de cette note : les cités éducatives, contrats locaux d'accompagnement (CLA) et territoires éducatifs ruraux (TER), destinés à atténuer l'effet de seuil de l'entrée/sortie de la carte de l'EP, notamment à destination des zones rurales.

L'ÉDUCATION PRIORITAIRE EN QUELQUES DATES

- 1981** Création des Zones d'Éducation Prioritaire (ZEP) par Alain Savary, ministre de l'Éducation nationale.
- 1990** Michel Delabarre, ministre de la Ville du gouvernement de Michel Rocard, crée les **programmes de développement social de quartier** (DSQ), associés au zonage de l'EP.
- 1999** Claude Allègre et Ségolène Royal refondent la carte et créent les **Réseaux d'éducation prioritaire** (REP).
- 2005** Après les émeutes de 2004, Gilles de Robien crée les **réseaux ambition réussite** (RAR) et les **réseaux de réussite scolaire** (RRS), avec pour objectif un recentrage des moyens sur 254 ZEP pendant 4 ans.
- 2011** Les RAR sont remplacés par les **écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite** (ÉCLAIR), qui vise à donner plus d'autonomie aux établissements.
- 2014** La « refondation de l'EP » distingue **niveaux normal (REP) et renforcé (REP+)**.
- 2019** **Virage territorial**: Jean-Michel Blanquer crée les « **Cités éducatives** » et **contrats locaux d'accompagnement** (CLA) en 2021 pour introduire plus de progressivité dans l'allocation des moyens, au-delà du strict zonage de l'EP.

Ségrégation résidentielle...

Les difficultés de l'EP montrent que la politique scolaire ne peut occulter les questions sociales, urbaines voire démographiques.

La concentration de l'échec scolaire reste en effet d'abord liée à la fuite des classes moyennes de zones résidentielles conçues initialement pour être socialement mixtes. De cette divergence sociale et démographique résultent en effet des concentrations de populations conjuguant les difficultés : immigration souvent récente, chômage, faibles revenus, capital culturel éloigné de la culture de l'école.

Les échecs même de l'EP soulignent l'importance de renforcer les liens entre l'école et son environnement, entre la classe et l'éducation informelle, entre les services académiques et les autres services publics.



... et politique de la ville

C'est pour répondre à ces difficultés que le gouvernement Rocard lance en 1990 la politique de la ville, qui vise à désenclaver les Quartiers de la politique de la ville (QPV). La loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU), qui impose 20% de logements sociaux dans les villes de plus de 3500 habitants, renforce le dispositif en 2000.

La politique de la ville complète l'éducation prioritaire sur le versant extra-scolaire. Sous la coordination des préfets, elle mobilise des crédits dédiés pour développer les infrastructures culturelles et sportives et soutenir le tissu associatif local. Elle contribue également à faire émerger les collectivités locales dans le champ éducatif.

Une partie des dépenses est allouée à l'école, comme les QPV correspondent largement à la carte de l'EP : plus de 9 collégiens sur 10 scolarisés en REP résident en QPV. Par ailleurs, des établissements hors-REP peuvent bénéficier d'un label QPV qui apporte des subventions et partenariats et allège les effets de seuil.

L'Éducation prioritaire nuit-elle à la mixité sociale ?



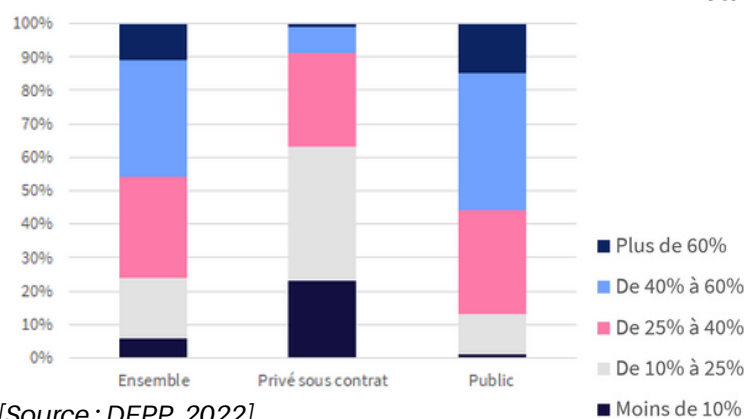
La carte et le territoire

La carte scolaire définit depuis 1963 la répartition des élèves de l'enseignement public, soit 87% des élèves. La mixité sociale d'un établissement se construit ainsi, en principe, en miroir de son territoire d'implantation.

C'est pourtant loin d'être partout une réalité. En 2022, à la suite d'une décision du Tribunal administratif de Paris, le ministère de l'Éducation nationale a rendu public les indices de position sociale (IPS) de tous les établissements scolaires. Ces indices sont destinés à évaluer le capital socio-économique des familles, notamment pour établir la carte de l'Éducation prioritaire.

Ces chiffres montrent des disparités très importantes, notamment entre collèges publics et privés (voir figure ci-dessous).

Compositions inégales des collèges selon la part d'élèves défavorisés (en %)



[Source : DEPP, 2022]

Mixité sociale et mixité scolaire

Pour mesurer la mixité scolaire, l'Éducation nationale définit un "indice d'entropie" qui mesure l'écart entre la composition sociale d'un établissement et celui de son territoire d'implantation. Il est compris entre 0 - aucun écart, la mixité sociale de l'établissement est la même que celle du quartier, et 1 - l'établissement participe à une ségrégation sociale forte.

Si l'évolution de cet indice entre 2003 et 2015 montre une stabilité globale de la mixité scolaire, elle révèle cependant 2 tendances contradictoires :

- un recul des différences entre collèges publics, notamment grâce aux mesures de carte scolaire (à l'exception des grandes villes) ;
- au contraire, une hausse équivalente des différences entre collèges publics et privés.

Ces résultats suggèrent que l'effort de mixité des collèges publics a été intégralement compensé par la fuite des familles les plus favorisées vers les établissements privés sous contrat.

Les évolutions AFFELNET participent à la mixité sociale

AFFELNET est l'algorithme d'affectation des élèves au lycée, mis en place en 2022. Notons qu'il tient compte de l'IPS pour favoriser la mixité : provenir d'un collège REP donne plus de chance d'obtenir le lycée demandé. Un bonus supplémentaire est accordé aux élèves boursiers ; Cet effort d'équité ne vaut que pour le système public.

Les secteurs multi-collèges, un outil efficace ?

Depuis 2017, la Ville et l'Académie de Paris mènent une expérimentation visant à réduire la ségrégation sociale en retraçant les limites de 3 secteurs dans les 18ème et 19ème arrondissements de Paris.

Ces secteurs élargis regroupent un collège d'un quartier socialement favorisé et un collège d'un quartier défavorisé. Le dispositif vise à équilibrer leur recrutement selon deux méthodes d'affectations :

- la montée alternée qui consiste à affecter les entrants en 6ème alternativement à l'un et l'autre collège
- le choix scolaire régulé qui s'appuie sur un algorithme pour ré-équilibrer la répartition des élèves dans les deux collèges en fonction des quotients familiaux (revenus imposables divisés par le nombre de parts fiscales).

D'après l'Institut national de la Jeunesse et de l'Éducation populaire (INJEP), 2 des 3 secteurs bi-collèges livrés à l'expérimentation ont atteint leur objectif. Les progrès restent plus modestes dans le troisième secteur, du fait de la présence d'une classe CHAM (option musique) qui concentre les familles favorisées.

Pourquoi la mixité sociale disparaît

L'indice d'entropie permet donc de distinguer la **ségrégation territoriale**, induite pas l'urbanisme et l'inégale répartition du logement social **et la ségrégation scolaire**, qui mesure la divergence des parcours scolaire des élèves en fonction de leur milieu social au sein d'un territoire donné.

Cette dernière résulte fortement du comportement des familles, au travers de deux facteurs principaux :

- **les dérogations** demandées pour contourner l'établissement de secteur, notamment au travers du choix des enseignements optionnels ;
- **l'inscription dans les établissements privés sous contrat**, hors carte scolaire. Ce mouvement est particulièrement marqué à l'entrée au collège : la part des élèves scolarisés dans le privé passe de 14% en CM2 à 22% en 6ème.

Haro sur la "rentabilité éducative"

La chercheuse Agnès Van Zanten souligne l'existence d'un «**marché scolaire**», sur lequel parents comme établissements développent des stratégies.

Fait notoire, les stratégies parentales sont différenciées selon la classe sociale. « Les choix sélectifs des parents[...] accentuent l'inégalité des conditions de scolarisation dans les établissements de banlieue, [...] les parents les plus démunis de ressources matérielles et culturelles demeurent de plus en plus captifs de l'offre locale de formation ».

Ce phénomène souligne comment les politiques scolaires peuvent être mises en échec, voire se révéler contre-productives, au regard des comportements individuels. Par analogie, les stratégies familiales soulignent que les politiques de mixité ne peuvent s'affranchir du comportement des agents, à l'image des politiques économiques.

REP, répulsif ?

Les données suggèrent que localement, certains établissements font l'objet de véritables **"stratégies de fuite"**. Alors que les collèges REP sont supposés scolariser en moyenne 45% d'élèves de CPS « non-défavorisés », on constate des phénomènes de concentration bien plus importante des élèves d'origine défavorisée dans certains établissements. Le label REP participe-t-il à alimenter les stratégies d'éviction ? Dans quelle mesure augmente-t-il l'asymétrie d'information qui caractérise le système scolaire français en faveur des familles les plus favorisées ?

Le privé au service de la mixité scolaire ?

Par ailleurs, le statut dérogatoire du privé sous contrat, financé par l'impôt mais exempt de la **carte scolaire, fait figure de pomme de discorde**. En offrant une voie d'éviction aux familles favorisées, il condamne les politiques de mixité à renforcer encore la dualité du système scolaire.

Opérateur de service public, les établissements privés sous contrat pourraient être mieux associés aux objectifs de mixité, tout en conservant leur liberté de recrutement. Parmi les pistes envisageables : constituer localement des secteurs multi-collèges incluant un collège privé ou allouer une dotation de service public liée à une part d'élèves boursiers ou à la prise en charge d'élèves en difficultés.



A l'étranger, des systèmes plus enclins à favoriser la mixité ?

L'effet stigmatisant des politiques de quotas

Le nord de l'Europe est pionnier dans la mise en œuvre de politiques de discrimination positive.

L'exemple de la Suède est révélateur, avec le cas de quotas instaurés pour les Samis, un peuple vivant de chasse et d'élevage situé dans le cercle polaire.

Le bilan de ces politiques apparaît pour le moins mitigé : essentialisantes, elles renforceraient les stéréotypes et par conséquent l'exclusion et la ségrégation des élèves (Francia et Herrera, 2008).

Busing : une solution efficace mais controversée

Aux États-Unis, dès les années 1970, des itinéraires de ramassage scolaire par bus sont mis en place pour transporter les enfants des quartiers ségrégués vers les quartiers résidentiels des classes moyennes et supérieures. Cette politique aurait permis d'améliorer les performances des élèves afro-américains qui en ont bénéficié sans que celles des élèves favorisés soient réduites (Angrist et Lang, 2002).

En France, le *busing* est mis en œuvre à titre expérimental à Toulouse depuis 2019 : 17 navettes, affrétées par le département, permettent un transport direct et gratuit des élèves des zones péri-urbaines vers leur collège d'accueil situé en centre-ville. Les résultats calculés sur la réussite au brevet, sont positifs... mais ils guérissent les symptômes, et non la cause.

Les profs au casse-pipe ?

Toutes les études s'accordent sur le caractère déterminant de la qualité des enseignants pour la réussite des apprentissages : la meilleure façon de prendre soin des élèves, c'est de prendre soin de leurs enseignants, malgré l'ampleur du sujet. Rappelons que l'Éducation nationale est numériquement le 6ème employeur de la planète.

Cet "effet-maitre" est identifié dès 1981 comme un vecteur crucial de succès pour l'Éducation prioritaire. Quel bilan peut-on dresser au regard de 4 facteurs-clés identifiés :

- l'expérience des enseignants
- la stabilité des équipes
- la délivrance d'une formation spécifique ;
- et, de manière générale, la motivation des personnels.

MANQUE D'EXPERIENCE

On retrouve dans les établissements dits-difficiles une large majorité de "néo-titulaires", dans leur première année d'exercice après le concours et, de fait, moins expérimentés. Les enseignants de moins de 35 ans représentent 36% de la salle des profs en REP pour 23% hors-REP.

L'EP regroupe également un plus grand nombre d'enseignants contractuels (sélectionnés sans concours) : les non titulaires représentent, en moyenne, 13% des effectifs en REP+, 8% en REP contre 4% hors EP (Cour des Comptes, 2018).

INSTABILITE DES ÉQUIPES

La stabilité des équipes est reconnue pour être l'un des facteurs de réussite éducative les plus probants (PISA 2018). Or en 2017, seuls 50 % des professeurs des écoles hors EP occupaient leur poste depuis 4 ans pour 40 % en EP.

Des mesures dédiées ont été instaurées pour favoriser la stabilité des enseignants. Depuis 2017, la promotion à la classe exceptionnelle est accélérée en cas d'exercice en EP. Si l'effet de ce dispositif ne peut encore être mesuré, la Cour des Comptes estime qu'il intervient trop tard dans une carrière pour être significatif. En 2020, une prime de fidélisation exceptionnelle de 10.000€ a été mise en oeuvre en Seine-Saint-Denis, sous réserve de 5 années consécutives d'exercice en EP.

MANQUE DE FORMATION SPECIFIQUE

Le 1er février 2023, la Cour des Comptes atteste que le cadre de formation des enseignants ne parvient pas: "à garantir que la formation prépare de manière satisfaisante les étudiants à leur entrée dans [ce] métier".

Sur une promotion d'enseignants stagiaires, une grande majorité débutera sa carrière en EP et ne sera pourtant pas formée à cela. Le label EP n'a pas de place de principe dans la formation des enseignants à l'heure actuelle alors qu'elle concerne 20% des enfants en France, et qu'il est établi que les apprentissages se construisent à la condition d'un cadre de classe solide.

Aujourd'hui l'offre de formation (tout comme celui des épreuves du concours) reste en grande partie focalisée sur l'enseignement de la didactique et de la matière. Les modules de formation en "gestion de classe" (mise en place d'un cadre auprès des élèves, gestion du bruit, travail avec les équipes pédagogiques autour de l'autorité, etc) s'inscriront dans la formation continue, ponctuelle, facultative, délivrée sous accord du chef d'établissement.

DECOURAGEMENT

Une mission passionnante, des équipes jeunes, des primes conséquentes : autant de facteurs propices à insuffler de l'enthousiasme pour ce défi collectif...

Force reste de constater que de nombreux enseignants apparaissent découragés par l'ampleur de la tâche.

Au delà des seuls aspects salariaux, dont l'importance ne saurait être négligée, le moral des enseignants constitue un facteur crucial pour mobiliser des élèves parfois éloignés des valeurs de l'école.

La dynamique collective qui constitue la marque de fabrique de la "pédagogie EP" pourrait en particulier être renforcée pour mieux soutenir l'engagement des enseignants dans le temps :

- développer les affectations sur volontariat alors que le système actuel ne permet pas de cibler l'EP dans une demande d'affectation ;
- veiller à la complémentarité des équipes pédagogiques, notamment en termes d'âges, d'expériences, et de niveaux de qualification ;
- encourager la prise d'initiative, notamment au travers de la mise en oeuvre de projets de grande envergure à partir d'initiatives locales ;
- identifier des parcours-type de carrière fondés des expériences diversifiées et sur l'acquisition progressive d'une "expertise EP".



Les affectations des enseignants : un jeu de points, d'opportunité et de patience

Chaque automne, les enseignants sont invités à jouer leurs points sur une prochaine affectation. Chacun connaît son "score" personnel et les demandes de mobilité sont soumises à l'offre et à la demande dans chaque académie. En cas de réponse positive, pas de retour arrière possible : un deuxième tour permet alors de cibler plus précisément une commune ou un établissement - sans aucune garantie.

C'est un système strictement égalitaire, fondé essentiellement sur l'ancienneté, même si l'exercice en EP donne cependant droit à une prime de points après 5 ans. De ce point de vue, les enseignants se distinguent nettement des autres corps de fonctionnaires, dont la carrière est soumise à des exigences de mobilité régulière et à un système de primes correspondant : au bilan, l'écart salarial entre enseignant et fonctionnaires de catégorie A se monte à près de 35% avec les primes, contre 20% hors primes.

Cette faible visibilité accroît l'aversion au risque et constitue un puissant frein à la mobilité des enseignants : sur le plan géographique et professionnel. En pratique, la mobilité implique un délai de plusieurs années : 10 ou 15 ans pour déménager dans l'Ouest de la France par exemple, dans une grande partie des disciplines enseignées.

Un mal-être qui dépasse les frontières de l'Éducation Prioritaire

L'EP est en cause mais elle est loin d'être la seule concernée. Une étude réalisée par Éducation nationale au printemps 2022 auprès de 62.000 enseignants révèle que la moitié d'entre eux signale un sentiment d'épuisement professionnel élevé [Source : site de l'Éducation nationale].

Au vu de ce bilan préoccupant, l'augmentation de la défiance des familles explique au moins en partie leurs stratégies d'évitement. 7 parents sur 10 n'ont pas confiance dans l'institution pour endiguer le mal-être enseignant ; 69% estiment que le niveau scolaire s'est détérioré, en hausse de 6 points par rapport à 2019 (IFOP 2021). Qui veut confier son enfant à un adulte dont on ne cesse de souligner les fragilités ?

Notons cependant que la plupart des pays européens traversent cette crise de recrutement. **Face à la question de l'attractivité, le sens et les conditions de travail des enseignants revêtent une importance cruciale.**

Des réponses qui restent focalisées sur les salaires

Confronté à une crise majeure des vocations, le ministère Pap Ndiaye avance très récemment des mesures ciblées visant à réhabiliter une profession sinistrée :

- Dès la rentrée 2023, **la revalorisation des débuts de carrière au travers d'un seuil d'entrée de 2000€ nets**, qui devrait néanmoins entraîner un « aplatissement » de la progression salariale sur les 15 premières années.
- D'ici la fin du quinquennat, **l'augmentation du salaire de l'ensemble des enseignants**, notamment afin d'effacer la perte d'attractivité des milieux de carrière.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a statué en avril 2022, après un long bras de fer avec les syndicats, que la prime REP et REP+ sera étendue aux salaires des Assistants d'Education (surveillants) et Accompagnants d'élèves en situation de handicap.



Retrouvez nos propositions sur le sujet dans notre note de décryptage [Pour une école fédératrice](#)



Comment les autres pays répondent au défi de l'attractivité ?

SOURCE : OCDE, 2018 "POLITIQUES EFFICACES POUR LES ENSEIGNANTS"

La France n'est pas la seule à constater les effets négatifs d'un système d'affectation massif.

Si de nombreux pays de l'OCDE affectent des enseignants supplémentaires dans les établissements difficiles, peu parviennent à réduire réellement les inégalités scolaires de cette manière car ils n'abordent pas la question de la qualité des enseignants.

En effet, dans de nombreux pays, les enseignants les plus qualifiés et les plus expérimentés sont moins souvent affectés aux écoles défavorisées. Plus cette situation est patente, plus les performances des élèves sont différentes en fonction de leur origine sociale.

Au Royaume-Uni et au Canada, les établissements prioritaires disposent de :

- primes importantes qui conduisent à un salaire de 10% à 20% supérieur au traitement ordinaire ;
- un recrutement au niveau local basé sur le volontariat.

Au Canada, en Suède, en Suisse et au Royaume-Uni, des postes spécifiques sont identifiés pour encourager les éducateurs à développer leur expertise, notamment au travers de formations certifiantes. Si ce système se traduit par un surcoût lié aux primes d'expertise, il permet également d'introduire davantage de flexibilité pour les affectations et de mieux personnaliser les carrières.

Recommandations

Favoriser la mixité grâce à des partenariats locaux, incluant le privé sous contrat

- ➔ Associer les établissements privés sous contrat aux politiques de mixité, au travers de partenariats entre établissements publics et privés, de secteurs multi-collèges ou grâce à des dotations de services publics liées à l'accueil de boursiers ou d'élèves en difficultés ;
- ➔ Multiplier les secteurs multi-collèges, notamment dans les grandes agglomérations, en permettant aux principaux concernés d'adapter les modalités d'affectation des élèves ;
- ➔ Créer un observatoire de la mixité auprès du recteur, associant les établissements sous contrat, chargé de dresser un état des lieux, d'évaluer les pratiques et d'identifier des propositions, par exemple tous les deux ans.

Valoriser l'expertise acquise en EP dans les carrières des enseignants

- ➔ Accroître les indemnités liées à l'expertise pédagogique et à l'animation de réseau, sur le modèle du référentiel indemnitaire des autres corps de fonctionnaires ;
- ➔ Développer les appels à candidatures pour des postes à profil, à l'instar de l'Académie de Toulouse ;
- ➔ Construire une offre lisible et structurée de formations certifiantes liées au référentiel EP et incluant un volet de validation des acquis de l'expérience.

Diversifier les carrières enseignantes grâce à la mobilité professionnelle

- ➔ Renforcer les garanties attachées aux carrières des enseignants, notamment au travers de parcours type, d'offres de mobilité professionnelle et d'entretiens de carrière individuels réguliers ;
- ➔ Favoriser la mobilité professionnelle des enseignants en développant les opportunités de détachement auprès d'autres administrations ou de détachements auprès d'associations chargées de service public ;
- ➔ Nouer des partenariats avec les entreprises pour proposer des mobilités professionnelles aux enseignants sous forme de détachements.

PÉPITE ÉDUCATIVE

Le choix de l'école

Le choix de l'école : accompagner l'entrée dans le métier des nouveaux enseignants

En partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, l'association « Le Choix de l'école » accompagne la reconversion dans l'enseignement de jeunes diplômés et actifs qui souhaitent exercer une profession avec une contribution sociale forte. " Le Choix de l'école " les forme et les accompagne pendant leurs deux premières années d'exercice dans des établissements situés en quartiers prioritaires : écoles primaires, collèges, lycées généraux, technologiques et professionnels.

Pendant 2 ans, les enseignants bénéficient de 300 heures de formation par des professionnels expérimentés de l'Éducation nationale, un campus d'été d'un mois pour préparer leur première rentrée scolaire ; tout au long de l'année, un accompagnement dans leur matière et sur des sujets transversaux : climat de classe, orientation, décrochage scolaire, différenciation pédagogique, etc.

Depuis 2015, 310 jeunes diplômés et jeunes actifs, âgés de 22 à 35 ans, se sont reconvertis dans l'enseignement au sein de l'Éducation nationale avec Le Choix de l'école.

- 55 000 élèves scolarisés en quartiers prioritaires ont eu un enseignant accompagné par Le Choix de l'école dans 4 académies partenaires : Créteil, Versailles, Paris, Aix-Marseille.
- À l'issue de leurs deux premières années avec l'accompagnement du Choix de l'école, plus de 55% des enseignants passent les concours de l'éducation et deviennent titulaires.

Nouvelles frontières éducatives

Si, depuis sa création, l'Éducation prioritaire a montré ses limites pour réduire, voire même contenir les inégalités, elle n'en a pas moins constitué un formidable creuset d'innovation pédagogique.

La volonté d'aller à la rencontre des besoins des élèves et d'adapter les apprentissages ont conduit de nombreuses équipes pédagogiques à renouveler leurs pratiques, en s'efforçant notamment d'explicitier les sous-jacents implicites de la réussite scolaire.

L'Éducation prioritaire, laboratoire de l'innovation pédagogique

Pour contrer le déterminisme social, les enseignants ont dû évaluer les pratiques éducatives à l'aune de leur efficacité. La salle de classe reste en effet le premier lieu de remobilisation : les élèves d'EP ont en moyenne 4 fois moins de chance de faire partie des bons élèves que les élèves issus de milieux favorisés.

En EP, la salle de classe est donc fréquemment devenu un lieu d'expérimentations et d'initiatives pédagogiques. L'efficacité de la pédagogie est portée avant tout par le dynamisme, la disponibilité de tous les personnels de l'EP et le renfort des liens entre les adultes en charge de l'élève. On considère que la réussite d'un élève, quel qu'il soit, dépend à 30% de l'influence de son enseignant et à 10% du chef d'établissement.

[source : Ecolhuma].

L'Éducation prioritaire fait une plus grande place à l'initiative pédagogique : on y trouve des enseignants dynamiques, des pratiques audacieuses, déployées dans un contexte certainement plus exigeant. Le référentiel d'Éducation prioritaire de 2014 encourage une approche systémique des apprentissages, fondée sur la prise en compte de l'ensemble de l'environnement de l'élève au-delà des murs de la classe. Cette approche favorise le dialogue avec les familles, les partenariats avec les associations de soutien scolaire et la mise en œuvre de pédagogies de projet.

Dans ce cadre, le rôle de l'enseignant se transforme : du soliste qu'il était, il tend à devenir un chef d'orchestre. Avec ses pairs dans le cadre des pratiques de concertation, avec les familles ou les intervenants extérieurs pour qui il fait figure de référence et d'animateur indispensable de coopérations fécondes pour la réussite des enfants. Avec les enfants eux-mêmes dans le cadre de pratiques pédagogiques participatives, il vient à donner davantage de responsabilités aux élèves.

Des outils pour innover :

Dans chaque académie, les **cellules recherche-développement Innovation et Expérimentation (CARDIE)** identifient et valorisent les projets et les pratiques innovantes. Toutes les équipes pédagogiques peuvent solliciter des fonds de la CARDIE.

Certaines académies ont installé des **centres de ressources pour l'éducation prioritaire (CAREP)**. Par exemple, le CAREP de Créteil apporte des précisions pratiques sur l'application du référentiel de 2014.

Focus sur le référentiel d'EP

Concertation

- Depuis 2014, **un temps de concertation entre les équipes pédagogiques est systématiquement institué en REP+ et les professeurs principaux travaillent en binôme ;**
- la **co-intervention** se développe, notamment au travers des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), qui rassemblent des psychologues et des professeurs spécialisés (maîtres E et G), en soutien des écoles. Le principe a été également étendu au collège ;
- En REP encore davantage qu'ailleurs, on cherche à **impliquer les familles dans la scolarité des enfants**. Espaces parents, cafés des parents, portes-ouvertes, OEPRE pour les familles allophones (voir page 17) : les occasions ne manquent pas.

Adaptation

- **Les cours magistraux deviennent rares, si ce n'est déconsidérés :** en REP, "un bon prof est un prof qui s'efface" pour encourager l'élève à développer son autonomie. Ce faisant, les enseignants peuvent également davantage s'adapter aux écarts de niveaux des élèves.
- **Donner du sens à ce que l'on apprend**, en rappelant l'objectif à la clé d'une leçon. L'**explicitation** est de mise. Elle va souvent de pair avec l'idée de « faire pour de vrai » : sortir, manipuler, incarner ce que l'on apprend - c'est tout l'objectif de la pédagogie de projet.
- **Évaluer pour progresser et avec bienveillance :** pour rappeler aux élèves qu'ils ont leur place, on supprime progressivement les notes. S'abstraire d'une moyenne chiffrée a pour objectif d'inciter à davantage expliciter les attendus d'un exercice, tant dans sa préparation que dans le feedback à l'élève.

Formation

Principe clé de l'EP, identifié depuis l'origine, c'est pourtant là que, souvent, le bât blesse. Les plans académiques de formation se limitent trop souvent à des interventions théoriques et les préconisations pédagogiques sont rarement suivies d'une formation pratique ou de partages d'expériences.

Le taux de participation des enseignants français à une formation continue est le plus faible de tous les pays de l'OCDE !

Quel bilan à date des deux mesures-phares de 2017 ?



LE DÉDOUBLEMENT DES CLASSES DE CP

- ➔ **Mesure incontournable de Jean-Michel Blanquer : dédoubler l'ensemble des classes de CP et de CE1 en REP et REP+.** De nombreuses études attestent en effet de l'importance décisive des apprentissages fondamentaux pour la réussite scolaire. L'impulsion est donnée à la rentrée 2019 et les dédoubléments sont progressivement réalisés jusqu'en 2022. Aujourd'hui 300.000 élèves, soit 20 % de leur classe d'âge, bénéficient de ces conditions d'apprentissage privilégiées. Désormais, l'objectif est d'étendre ces dédoubléments aux grandes sections de maternelle de EP.
- ➔ **Quantitativement, les effets d'apprentissage semblent assez significatifs, bien que les effets de la crise sanitaire ne soient pas dissociables à ce stade.** D'après les évaluations nationales de 2022 et une étude de la DEPP de 2023, on observe une diminution de 16% de l'écart observé en français en début de CP entre le groupe REP+ et le groupe hors EP, et de 38% en mathématiques. Cet impact positif subsiste en CE1 mais sans effet supplémentaire. Qualitativement, le climat de classe s'en trouve largement amélioré : la réduction du nombre d'élèves par classe permet à l'enseignant de mettre en place une pédagogie plus individualisée. Cependant, en termes de pédagogie, on n'observe pas pour l'instant d'effet sur les pratiques d'enseignement, en mathématiques par exemple. Les dédoubléments visaient en effet à encourager le recours à la différenciation ou à des méthodes de pédagogie active par exemple.
- ➔ **Cette réduction des effectifs n'est pas gage d'un changement systémique, elle doit être fortement accompagnée pour ne pas être une fin en soi** [source : Dupuis, Falaize, Jellab, Lepetit, 2019] :
 - **sur le plan des infrastructures** : elle doit être corrélée à des affectations suffisantes sur les nouveaux postes et à la mise à disposition de locaux. Faute de locaux, certaines écoles privilégient la co-intervention sur le modèle du dispositif "Plus de maîtres que de classes" ou à fermer les classes de petite section pour dédoubler les grandes sections ;
 - **sur le plan de formation** : les enseignants doivent bénéficier de temps de formation thématique et de concertation entre niveaux ; on préconise évidemment un engagement dans la durée pour adapter leur pédagogie sur le long terme à ces nouveaux effectifs ;
 - **dans la globalité de la prise en charge des élèves** : s'ils constatent une plus grande effectivité dans la transmission des apprentissages, la prise en charge des élèves à besoins particuliers demeure extrêmement lacunaire en France, où le manque de personnels dédiés s'avère problématique.



LE DISPOSITIF DEVOIRS FAITS

- ➔ **Ancrés dans les représentations traditionnelles de l'école, les devoirs à la maison sont pourtant une source avérée d'inégalités** : en accentuant la part des ressources familiales, scolaires, mais aussi culturelles et économiques, ils pénalisent les élèves les plus en difficultés. Les travaux d'enquête ont longtemps suggéré la pertinence d'une réinternalisation des devoirs – renouant avec l'idée que l'école doit être son propre recours. De nombreuses associations, comme ZupdeCo, ont proposé un service dédié aux établissements.
- ➔ Inspiré notamment par les résultats éprouvés de ces associations, le dispositif "Devoirs faits" voit le jour en 2017. **Il s'agit de consacrer un temps dédié au collège, en dehors des heures de classe, à l'accomplissement par l'élève des tâches demandées par ses professeurs.** Le dispositif, initialement destiné aux enseignants au travers d'un volontariat rémunéré sous formes d'heures supplémentaires, a été progressivement ouvert aux associations pour tenir les objectifs du déploiement.
- ➔ On loue son principe : permettre aux élèves de se concentrer dans un lieu calme après une journée en classe. **On regrette cependant son caractère facultatif** : en effet, pour mieux cibler les jeunes bénéficiaires, on laisse aux parents le choix de les inscrire. Comme souvent, on observe surtout une inscription des bons élèves. Début 2023, le ministre annonce la généralisation de ce dispositif et le rend obligatoire en 6ème, mais les modalités restent largement à préciser, notamment pour s'assurer de la formation des intervenants.

Acteurs sociaux, partenaires particuliers de l'Éducation Nationale

L'approche systémique de l'EP amène les équipes pédagogiques à ouvrir les portes de l'école à des **partenaires locaux**. Le souci de mieux prendre en compte l'environnement des élèves se traduit par une plus grande association de partenaires extérieurs : services publics locaux, associations, entreprises. L'apport d'intervenants extérieurs est particulièrement précieux dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, à la santé ou pour le soutien aux élèves en difficultés. Dans la relation avec les familles, les acteurs sociaux constitue également une intermédiation qui permet souvent de faciliter le dialogue des enseignants avec les familles les plus pauvres.

Au niveau national, la promotion de l'égalité des chances voit l'émergence de nouveaux partenaires de l'école. A partir de 2005, à la suite de la "Charte pour l'égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence" de 2005, de nouveaux projets associatifs sont lancés, souvent soutenus par des mécènes et des fondations d'entreprises. Ces nouveaux acteurs renouvellent le paysage des associations partenaires de l'Éducation nationale, à côté des grands mouvements traditionnels d'éducation populaire (Ligue de l'enseignement, Léo Lagrange, etc.). L'accès au financement public reste cependant déterminant, notamment au travers de conventions pluriannuelles à la suite des assises successives de la vie associative dans les années 2000.

Du point de vue pédagogique, ce phénomène se traduit par une plus grande attention aux **déterminants individuels de la réussite**. A la lumière des résultats observés dans les pays scandinaves ou anglo-saxons, de nombreuses associations développent des programmes dédiés aux compétences psycho-sociales (gestion des émotions, confiance en soi, coopération...) notamment en vue de l'orientation. Les économistes Yann Algan et Elise Huillery parlent d'une "économie du savoir-être" dont les effets sur les résultats scolaires apparaissent probants.

Si ce mouvement diversifie les solutions apportées aux enseignants comme aux élèves, il présente le risque de reproduire la structure centralisée du système éducatif. L'intervention dans l'école reste soumise à un agrément national ou académique tandis que le financement des projets repose essentiellement sur l'octroi de subventions. Dans ces conditions, le déploiement de programmes nationaux ou régionaux se substitue souvent à l'initiative locale des enseignants ou du tissu associatif de proximité.

Cette situation nourrit le sentiment de certains enseignants d'une "privatisation rampante" de l'école. La question des moyens disponibles dans les établissements pour nouer des relations fécondes avec leur environnement apparaît centrale, d'autant que la proximité est décisive pour établir le lien avec les familles et suivre les élèves en difficultés.

Les « prestataires de l'égalité des chances » concurrencent-ils l'école publique ?

ALICE PAVIE (ENS PARIS SACLAY)

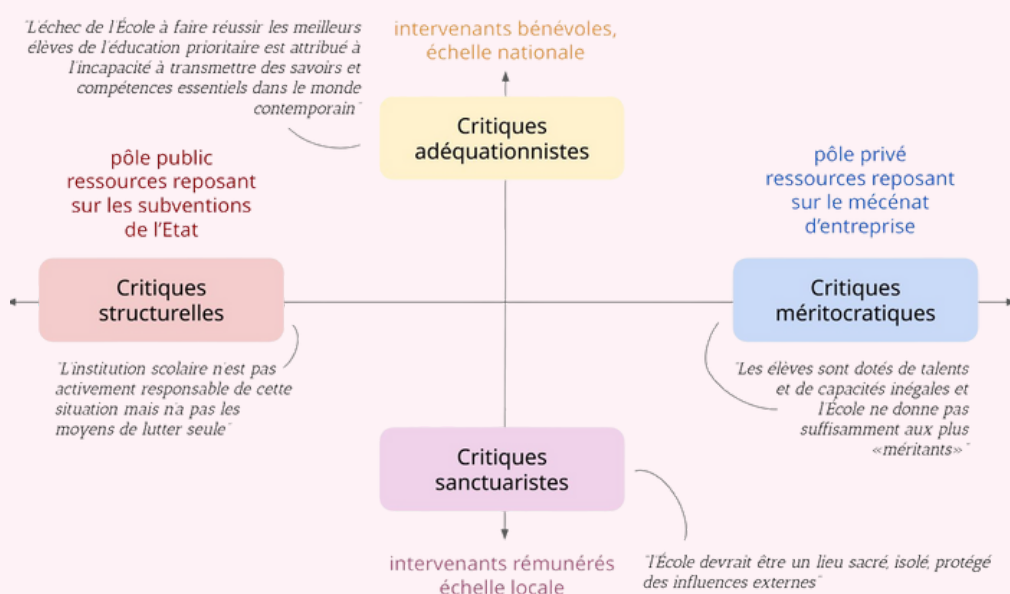
Alice Pavie fonde son analyse sur l'observation de 6 associations dédiées aux élèves issus de milieux défavorisés : l'Afey, Trinidad, Partage, SaisisTaChance, l'Institut Bernanos et Deviens Scientifique. D'après elle, l'émergence de ces acteurs correspond à la conviction que "l'école, seule, n'est pas à même de garantir la réussite des meilleurs élèves de l'éducation prioritaire".

Alice Pavie dégage une typologie des critiques de l'école selon deux axes :

- L'échelle locale ou nationale de leur action ;
- la nature privée ou publique de leur financement.

Si ses partis pris peuvent être discutés, ces travaux n'en soulignent pas moins l'importance de mieux formaliser les liens entre l'école et ses partenaires privés.

A ce titre, le recours aux subventions et aux appels à projets n'apparaît pas pleinement satisfaisant et fait peser sur l'école la menace du clientélisme, au niveau local comme au niveau national.



Quatre sujets de prédilection pour les associations en EP

L'ouverture sur le monde du travail

La mise à disposition d'un réseau pour les élèves d'EP (parrainage, mentorat, sessions collectives de constructions de projets...) est incarnée en grande partie par l'engagement des entreprises envers les établissements d'EP. Le confinement débloque un certain nombre de fonds pour le nouvellement créé "Collectif mentorat" et donne un nouvel essor à la responsabilité éducative des acteurs privés.



Banlieues School

PÉPITE ÉDUCATIVE

L'association Banlieues School met en place des programmes d'accompagnement pour les jeunes porteurs de projets à fort impact social. Son objectif est d'accompagner les jeunes dans "la réalisation de soi" avec bienveillance, de non-jugement et écoute.

Depuis 2020, elle a accompagné près de 850 jeunes, au travers de suivis spécifiques :

- Pour favoriser l'orientation des jeunes filles en science (15-20 ans) au travers d'immersion dans le monde scientifique.
- Pour renforcer les connaissances de bases exigées à l'école et apprendre par l'action, avec le programme YEP.
- Pour remobiliser les jeunes qui n'ont ni emploi, ni formation, ni école avec le programme SMART.

La lutte contre le décrochage

La lutte contre le décrochage ou, chez les Québécois, "pour la persévérance" pose la question de l'envie d'apprendre. Les associations de ce secteur visent d'une part à remobiliser les élèves sortis du système, et d'autre part à les aider à y retrouver une place, à leur redonner un sentiment d'appartenance. Cela implique souvent d'extraire les élèves de la classe, et/ou de les immerger dans des projets engagés.



Un stage et après

PÉPITE ÉDUCATIVE

Un Stage et Après s'adresse depuis 2010 aux élèves d'éducation prioritaire pour encourager leur expression et favorisant leur esprit critique.

- par la réalisation et l'animation avec eux de supports pédagogiques ;
- en réfléchissant avec eux leur orientation ;
- en associant à cette réflexion un engagement plus large au sein de la société ;
- en impliquant ces élèves dans la transformation sociale des entreprises.

L'association s'adresse à des collégiens le plus souvent décrocheurs ou poly-exclus et fonctionne en partenariat avec des collectivités locales.

L'inclusion par le sport

Contrairement à une idée véhiculée par certains sports, les élèves d'EP ne sont pas plus sportifs qu'ailleurs, au contraire. L'accès à tous les sports dans les territoires socialement défavorisés et l'égalité des genres dans ce domaine sont deux défis de taille que portent plusieurs associations.



Fête le mur

PÉPITE ÉDUCATIVE

Fête le Mur est une association socio-sportive créée en 1996 par Yannick Noah pour les enfants et jeunes des quartiers prioritaires de la ville. L'association s'appuie sur le sport, et plus particulièrement le tennis, pour proposer à ses bénéficiaires un parcours d'accompagnement complet qui pourra les mener jusqu'à l'insertion professionnelle.

Cet accompagnement se décline en différents programmes construits autour de 6 grandes thématiques : l'éducation par le sport, la réussite scolaire, l'orientation et l'insertion professionnelle, le décrochage, l'éducation alimentaire et la promotion des filles et des femmes.

Aujourd'hui plus de 13 000 enfants et jeunes dans 74 villes de France ont ainsi l'opportunité d'entrer dans un parcours de réussite innovant, inclusif et fédérateur.

La culture à toutes les portes

Comme le souligne la mouvance récente qui consiste à favoriser l'émergence de musées et festivals en banlieues et QPV, l'accès à la culture doit être facilité pour les populations des territoires défavorisés. A ce titre, des projets d'éveil à la culture, sous toutes ses formes, sont proposés dans les écoles.



Citoyenneté Jeunesse

PÉPITE ÉDUCATIVE

Depuis plus de 30 ans, l'association Citoyenneté Jeunesse déploie des actions visant à offrir aux jeunes des outils pour mieux comprendre le monde dans lequel nous vivons afin de les aider à y prendre toute leur place. L'association conçoit des projets où création et réflexion suscitent l'esprit critique et participent à l'émancipation des jeunes.

Citoyenneté Jeunesse est une association généraliste en termes de pratiques artistiques et explore dans ses projets la transversalité entre les disciplines.

Les projets de l'association sont construits autour des trois piliers de l'éducation artistique et culturelle : Faire (par la pratique artistique collective), Voir (spectacles vivants, expositions) et Echanger (temps de rencontre, de verbalisation...).

L'école au centre du village : vers une éducation plus locale ?

La création de l'EP s'inscrit dans le cadre des réflexions sur la décentralisation et l'autonomie locale. Alain Savary soulignait déjà l'importance du "dialogue que toute la société civile saura entretenir avec l'État et les collectivités locales ».

Une politique d'expérimentations locales

40 ans plus tard, le ministère de Jean-Michel Blanquer a exprimé la volonté de déployer la dimension territoriale des politiques d'éducation au delà de l'éducation prioritaire, notamment au travers d'expérimentations. En 2021, 2 nouvelles formes de décentralisation éducative voient le jour, chacune dans 3 académies pilotes.

Territoires éducatifs ruraux

Les territoires éducatifs ruraux (TER) répondent aux difficultés d'accès à la formation et à l'emploi des jeunes issus de territoires ruraux (1 jeune sur 5), en renforçant le suivi et l'accompagnement des enfants et des jeunes « pendant, autour et après le cadre scolaire ». En effet, le taux de non-poursuite d'études s'élève à 23,6% dans les territoires ruraux éloignés, contre 15% en moyenne nationale.

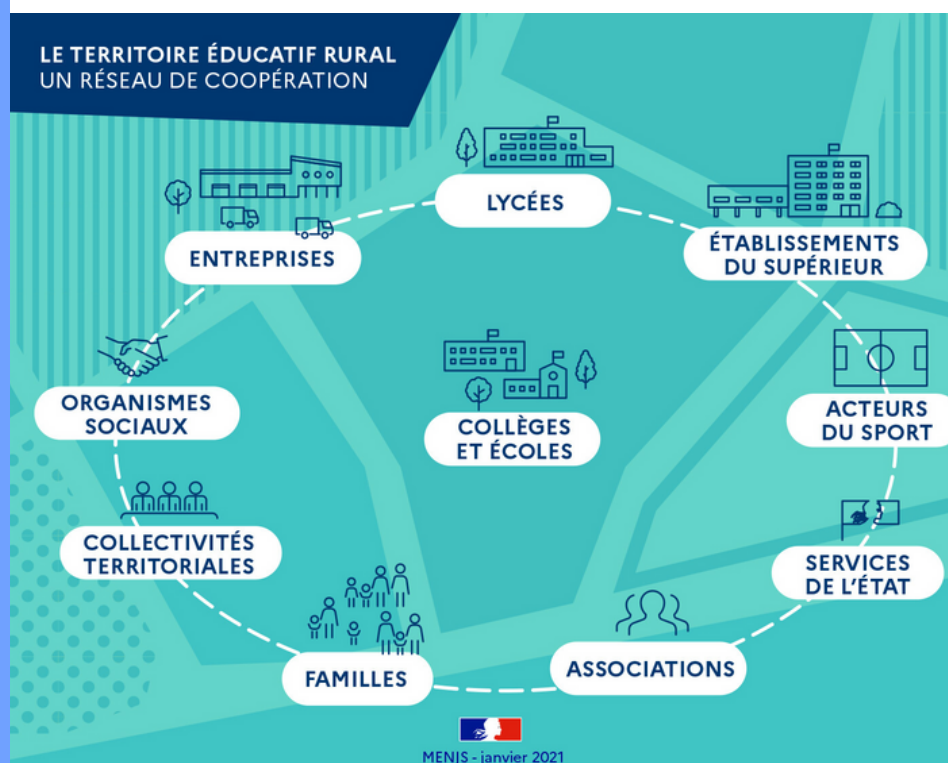
Un premier bilan mitigé est établi par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires en 2022. S'il salue la mobilisation des acteurs autour de sujet prioritaires (sport, orientation, numérique...), il regrette cependant le manque de moyens spécifiques alloués à cette démarche. Pour autant, les TER devraient être prochainement étendus à 7 nouvelles académies.

Contrats locaux d'accompagnement

Les contrats locaux d'accompagnement (CLA) sont créés par Nathalie Elimas, secrétaire d'État chargée de l'éducation prioritaire. Les CLA sont destinés à lisser les effets de seuil liés à l'entrée ou la sortie de la carte de l'Éducation prioritaire.

Les CLA s'adressent aux établissements hors EP mais dont les caractéristiques sociales ou géographiques justifient de difficultés scolaires spécifiques : établissements ruraux, écoles "orphelines" en proximité de REP, lycées. Une première évaluation ayant été jugée concluante, le dispositif est étendu à la moitié des académies à la rentrée 2022.

Les CLA pourraient préfigurer d'une allocation progressive des moyens aux établissements scolaires en fonction de leurs caractéristiques, par exemple au travers de dotations horaires individualisées.



Les nouveaux métiers de l'Éducation prioritaire

Pour resserrer les mailles du tissu local, 4 fonctions spécifiques ont été créées en EP

- **Coordonnateur d'Éducation prioritaire** : rencontre régulièrement les directeurs d'école, principaux et l'inspecteur.
- **Formateur REP+** : participe à la reconstitution des forces de formation des académies.
- **Inspecteur référent Éducation prioritaire**
- **Correspondant académique Éducation prioritaire** : représente le recteur auprès des cadres académiques et de la direction de l'enseignement scolaire.

Focus sur les Cités Éducatives

Quelques repères contextuels

- 200 Cités éducatives
- 3 vagues de labellisations (2019, 2021 et 2022)
- Créées pour 3 ans
- Tous les jeunes 0 à 25 ans
- Une approche globale de l'éducation : enseignement, culture, sport, santé, orientation, etc.

1

Des réponses globales aux besoins des jeunes

Dans la continuité de l'éducation prioritaire, les Cités éducatives sont créées en 2019 pour renforcer les alliances éducatives entre l'ensemble des acteurs de l'éducation et de la jeunesse.

Il incarne le rapprochement progressif entre l'éducation prioritaire et les dispositifs nés de la politique de la ville, pour apporter des réponses globales aux besoins des jeunes.



2

Maire, préfet et recteurs dans le même panier !

Sous l'égide nationale de l'Agence nationale de la cohésion des territoires interagissent :

- la municipalité et ses élus en fonction de leur implication effective ;
- la préfecture au travers des délégués du préfet pour la politique de la ville ;
- le rectorat, au travers des inspecteurs et des services de l'Éducation nationale.

La coordination opérationnelle est assurée par un enseignant dédié, un chef d'établissement, ou par une association déléguée.

3

Rapprocher l'école des moyens de la politique de la ville

Les ressources proviennent très largement des crédits de la politique de la ville.

A titre d'exemple, dans la cité éducative du 18ème arrondissement de Paris, ils constituent 95% des ressources.

Si l'Éducation nationale reste au cœur de la machine, elle n'en est pas le principal financeur.

[SOURCE :
CEPARIS18E.ORG, LIGUE
DE L'ENSEIGNEMENT]



4

Répondre à des besoins non ou mal couverts localement

Les projets sont définis localement. Par exemple la cité éducative du 18ème s'est donnée 3 objectifs :

- renforcer les liens entre écoles et orthophonistes ;
- ouvrir un lieu à disposition des familles au sein de la mairie ;
- organiser un forum des métiers pour tous les élèves de 4e.

Au delà des intentions, une réalité contrastée

Le lancement des cités éducatives répond largement aux constats de l'EP : mieux prendre en compte les spécificités et les acteurs du territoire, accentuer la convergence des politiques de la ville et des politiques éducatives.

Leur développement inégal interroge cependant la solidité du projet de certains territoires. Si l'ambition se borne à la circulation d'informations entre les autorités administratives, il pourrait s'avérer contreproductif d'ajouter encore une strate au labyrinthe administratif dans lequel s'épuisent déjà les initiatives des acteurs de terrain.

Simplifier le cadre institutionnel pour privilégier les dynamiques locales

Les premiers retours d'expériences soulignent les lacunes du dispositif :

- la formation spécifique, assurée par l'ANCT, reste insuffisante face à la complexité administrative présente au sein des cités ;
- pour être efficace, les cités éducatives doivent rester à l'échelle des dynamiques de l'EP, en pratique 1 ou 2 réseaux.

Malgré quelques réussites, de nombreuses cités éducatives s'apparentent à des constructions administratives qui n'apparaît pas adaptée à la mobilisation des acteurs locaux, enseignants, éducateurs et des jeunes eux-mêmes.

Recommandations

Consolider, valoriser et diffuser le référentiel de l'éducation prioritaire

- ➡ Valoriser les pratiques pédagogiques développées en EP dans le débat public au travers d'une campagne dédiée à l'éducation prioritaire, de témoignages d'enseignants et d'associations locales ;
- ➡ Mutualiser les ressources éducatives à l'échelle des réseaux sur le modèle des RASED : accroître le nombre de maîtres E chargés du suivi des élèves en difficultés, déléguer des crédits pour conventionner avec des praticiens libéraux pour pallier le manque d'infirmiers, de psychologues et d'orthophonistes ;
- ➡ Renforcer la formation continue des assistants éducatifs (ATSEM, AESH, AED) pour leur permettre de pleinement s'intégrer à l'équipe éducative.

Renforcer les partenariats entre les réseaux et les acteurs de proximité

- ➡ Formaliser les missions de service public confiées aux associations partenaires de l'école au travers d'une procédure de commande publique adaptée aux exigences d'une publicité locale ;
- ➡ Permettre aux équipes éducatives de nouer localement des partenariats correspondant au projet de réseau et aux initiatives des enseignants, notamment pour le dialogue avec les familles et l'animation des espaces parents ;
- ➡ Constituer des équipes mixtes enseignants-éducateurs sur le temps scolaire, sur le modèle des ATSEM et des AESH, afin de personnaliser les apprentissages et de favoriser la continuité entre enseignements et pratiques ;
- ➡ Accroître le recours à des intervenants extérieurs, notamment pour la découverte des métiers et l'éducation au choix dès le cycle 3 (CM1-6ème), et pour accompagner à l'enseignement aux élèves allophones (classes UPE2A).

Simplifier le paysage !

- ➡ Permettre aux écoles et aux collèges hors REP de se constituer en réseaux pour mutualiser des ressources, renforcer le lien école-collège et mieux accompagner les élèves ;
- ➡ Confier la coordination des politiques éducatives aux collectivités - la commune ou l'intercommunalité en fonction des situations, au travers de projets éducatifs locaux validés par les services académiques ;
- ➡ Recentrer les missions des corps d'inspection sur l'expertise, le contrôle et l'évaluation des politiques éducatives locales, sur le modèle du Conseil d'évaluation de l'école.



OEPRE : ouvrir l'école aux parents d'élèves allophones

PÉPITE ÉDUCATIVE

« Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) est un dispositif conjoint du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Intérieur, qui prévoit l'accueil et l'information des parents récemment arrivés en France et ne maîtrisant pas la langue française dans les écoles hors temps scolaires.

Au sein de l'établissement scolaire, la mise en place de l'atelier OEPRE permet souvent de mobiliser l'équipe pédagogique pour organiser d'autres initiatives à destination des parents telles que le Café des parents. Cela se traduit par une plus grande implication des parents dans la scolarité de leur enfant.

Le dispositif vise à offrir aux parents des modules d'apprentissage de la langue française et de découverte du système scolaire français.



Ils en parlent

Les Grands esprits

O. Ayache-Vidal (2017)

Un professeur du lycée Henri IV se voit muté soudainement dans un collège en REP+. On suit alors son nouveau quotidien sur une année scolaire. Un film positif, tout en finesse et plein d'humour.

Les orphelins de l'éducation prioritaire

A. Kieffer et T. Giraudeau, Grand reportage de France culture (décembre 2020)

Certains établissements cumulent les difficultés socio-économiques et scolaires et pourtant ils ne sont pas ou plus en REP. En interrogeant de multiples acteurs, les journalistes essaient de saisir les enjeux de ces zones oubliées par la politique d'éducation prioritaire.

Chercheurs de diamants. Prof en REP

G. Doutriaux, La Chambre d'échos (2020)

A la croisée de la fiction et de l'autobiographie, le récit de cette enseignante de lettres nous fait entrer dans le quotidien d'un collège en réseau d'éducation prioritaire.

L'Observatoire des zones prioritaires

<https://www.ozp.fr/>

Créée en 1990, cette association dédiée aux problématiques de l'éducation prioritaire rassemble des professionnels très engagés et experts. Ils proposent de nombreuses ressources disponibles en ligne, et animent plusieurs rencontres annuelles.



Les dernières publications de VersLeHaut

VersLeHaut

Baromètre Jeunesse&Confiance 2022

Novembre 2022

On s'engage ?

La lecture, B.A.-BA de la relation !

Novembre 2022

Allons chercher les lecteurs et la lecture où ils se trouvent !



Les prochaines publications de VersLeHaut

VersLeHaut

Autorité(s) en crise(s)

Juin 2023

Insufflons de la confiance dans les relations éducatives

Les 1000 premiers jours : épopée collective

Mars 2023

Repères et bonnes pratiques à usage des éducateurs



Principales références

JEAN-PAUL DELAHAYE, *Réflexions sur*

l'autonomie des établissements, 2015 CairnInfo

LYDIE HEURDIER, LA POLITIQUE D'ÉDUCATION PRIORITAIRE, *Un projet conduit hors du champ politique (1981-2001)*, 2014, Sciences-Po Les Presses

ALICE PAVIE, *Diagnostic Critiques et remèdes pédagogiques des « prestataires de l'égalité des chances » vis-à-vis de l'école*, 2022, ENS Cachan

JEAN-YVES ROCHEX, *L'éducation prioritaire en France : les paradoxes d'une politique incertaine*, 2018, Association Française des Acteurs de l'Éducation

AGNES VAN ZANTEN, *Stratégies familiales et médiations locales*, 2009, Presses universitaires de France

COUR DES COMPTES, *L'éducation prioritaire*, octobre 2018

DEPP, *Évolution de la mixité sociale des collèges*, juillet 2022, *Évaluation de l'impact des tailles de classe de CP sur les REP+*, octobre 2021, *L'Éducation prioritaire, état des lieux*, février 2018

IGESR, *Mission de suivi de la mise en place des contrats locaux d'accompagnement (CLA)*, janvier 2022

INJEP, *Les secteurs multi-collèges, un outil efficace pour renforcer la mixité scolaire*, juin 2021

MEN, *Référentiel d'Éducation prioritaire*, 2014, *Évaluation de la politique de l'éducation prioritaire*, 2013

PISA, *Perspectives efficaces pour les enseignants*, 2018

Conclusion : à l'école du collectif

Alors que, à la suite des annonces présidentielles, le Gouvernement s'engage pour une « école du futur », le bilan de l'éducation prioritaire est crucial à plus d'un titre.

En premier lieu parce qu'il souligne l'importance de remettre les besoins concrets des enfants et de leur famille au centre de notre système éducatif. Grâce à leur engagement, malgré les difficultés, enseignants, directeurs, principaux, conseillers d'éducation, assistants éducatifs ont fait émerger des nouvelles pratiques pour aller à la rencontre de ces besoins. De ces expériences, la recherche a progressivement dégagé des principes qui font l'objet d'un large consensus: autonomie, motivation et confiance.

Ces compétences psycho-sociales soulignent que le développement de la personne est au centre de la dynamique éducative. Cette idée, apparemment simple, remet pourtant en cause quelques vieilles évidences: celle des enfants intelligents et de ceux qui le sont moins, celle de la primauté des concepts pour le développement cognitif, celle de savoirs fondamentaux bien identifiés sur lesquels devrait porter en priorité l'effort d'instruction, celle d'excellence sur laquelle est fondée notre mythologie méritocratique.

Ces constats se traduisent par une plus grande attention à la cohérence des apprentissages, notamment d'une plus grande continuité entre enseignements scolaires et activités périscolaires, entre la théorie et la pratique.

En deuxième lieu, parce que les échecs comme les réussites de l'éducation prioritaire ont fait émerger une dimension parfois sous-estimée du débat éducatif: la réalité. Familles, associations entreprises, collectivités, autant de personnes qui constituent l'environnement immédiat de l'enfant, de l'adolescent, du jeune adulte, et sans lesquels les plus grandes ambitions éducatives se condamnent à des effets de manche et des coups d'épée dans l'eau.

L'école ne prétendre changer la société seule au risque de se marginaliser et de susciter des comportements d'évitement et de défiance. Le recul préoccupant de la mixité scolaire ne doit pas être pris à la légère et invite à identifier des approches moins verticales et davantage appuyées sur le sentiment naturel et légitime des familles de vouloir le meilleur pour leur enfant.

Plutôt que d'opposer les partisans de l'autonomie des établissements et les détracteurs d'une privatisation rampante, le bilan de l'éducation prioritaire montre comment relever le défi éducatif : encourager l'initiative locale, renforcer le lien avec les familles, favoriser les partenariats entre public et privé, enraciner l'école dans son terreau local.

Présentation de VersLeHaut, Le think tank dédié aux jeunes et à l'éducation

Lancé en 2015 avec l'ambition de nourrir le débat public, les décideurs et les acteurs de l'éducation, VersLeHaut est le think tank dédié aux jeunes et à l'éducation.

Hors du champ partisan, VersLeHaut associe à sa réflexion des acteurs de terrain, des jeunes et des familles, des experts et des personnalités de la société civile tout en appuyant son travail sur des études et des recherches scientifiques.

Contact

Mail : contact@verslehaut.org
Tel : 01 74 31 62 60

